

## 2 FONCTIONNEMENT DE LA CEA



POUVOIR DE RASSEMBLEMENT : Le tout premier Forum africain pour les comités nationaux de facilitation des échanges, sur le thème « Renforcer le partenariat public-privé pour la facilitation des échanges », s'est tenu au Centre de conférences de la CEA, à Addis-Abeba, du 27 au 29 novembre 2018. La CEA exerce son pouvoir de rassemblement pour organiser des conférences et des réunions de haut niveau, y compris la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Photo © Nations Unies



Quatrième session de l'Assemblée générale du Forum des anciens chefs d'État et de gouvernement d'Afrique, Addis-Abeba, 2 avril 2016. Photo © CEA



COOPÉRATION TECHNIQUE : Abdoulaye Janneh, ancien Secrétaire exécutif de la CEA (au centre) lors de la signature d'un mémorandum d'accord entre la CEA et la Convention sur la diversité biologique, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, le 25 octobre 2007. De gauche à droite : Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ; Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; et Bader Al-Dafa, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Photo © CEA

Les services offerts par la CEA à ses clients peuvent être regroupés dans les quatre domaines de connaissances suivants :

### ANALYSE DES POLITIQUES ET PLAIDOYER

L'analyse des politiques est à la base des initiatives de politiques et de réformes nécessaires au progrès économique et social en Afrique. Le plaidoyer y est étroitement lié et il est axé sur les publics internes et externes. En Afrique, il concerne la promotion de politiques robustes et la diffusion des meilleures pratiques en matière de développement économique et social. En dehors de l'Afrique, il vise une meilleure compréhension de la complexité du développement africain.

Une part importante des activités de plaidoyer consiste à promouvoir la coopération et l'intégration régionales en aidant les États membres à renforcer les liens intrarégionaux et à créer et renforcer les organisations et institutions sous-régionales.

### RÉUNIR LES PARTIES PRENANTES ET PARVENIR À UN CONSENSUS

La Commission exerce son pouvoir de convocation pour organiser de grandes conférences et réunions de haut niveau, notamment la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, afin de renforcer les capacités des États membres en ressources humaines qualifiées.

### RENFORCER LE RÔLE DES NATIONS UNIES EN AFRIQUE

La position avantageuse de la Commission sur le plan régional facilite la coordination et les synergies, principalement entre les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, le Forum pour le développement de l'Afrique et la Grande Table, qui tous appuient le développement de l'Afrique et sont parmi les moyens les plus efficaces de dialogue, de recherche de consensus et de sensibilisation sur le continent. La recherche d'un consensus s'étend à la formulation de positions communes sur des questions mondiales importantes et donc à l'expression de la « voix » de l'Afrique sur ces questions.

### COOPÉRATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La coopération technique prend, sur demande, la forme de services consultatifs régionaux fournis aux États membres et à leurs organisations intergouvernementales, d'ateliers de formation, de séminaires et de bourses, de renforcement des institutions et de projets opérationnels. Les services consultatifs sont axés sur des problèmes politiques et techniques clairement définis auxquels font face les États membres, et pour lesquels ils manquent de compétences spécialisées. Plus de 40 ateliers et séminaires de formation de groupe ont été organisés.

PLAIDOYER : La Namibie a accédé à l'indépendance le 21 mars 1990 et présenté une demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Avec l'adoption à l'unanimité de la résolution 652 par le Conseil de sécurité, l'adhésion de la Namibie à l'Organisation des Nations Unies a été recommandée. Sur cette photo, Hage G. Geingob, Premier ministre namibien (derrière la plaque d'identification), dirige la délégation de son pays lors de l'évènement historique que fut l'admission de son pays aux Nations Unies le 23 avril 1990. Photo © Nations Unies



RENFORCEMENT DU RÔLE DES NATIONS UNIES EN AFRIQUE : Diallo Telli (Guinée), Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), présente le drapeau de l'OUA au Secrétaire général, U Thant. La CEA joue un rôle dans la recherche d'un consensus, qui s'étend à la formulation de positions communes sur d'importantes questions mondiales et donc à la définition de la « voix » de l'Afrique sur ces questions. Photo © CEA





Jeunes participant au  
cinquième Forum pour le  
développement de l'Afrique  
à Addis-Abeba (Éthiopie), en  
2005. Photo © CEA